Date de génération de ce justificatif : 15/11/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SCI PHENIX – Constitution de société

Référence : L027464

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 11 octobre 2024 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Avis de constitution Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 octobre 2024 Dénomination : SCI PHENIX. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 2 rue de l'Abbé Huchet , 6-8 Boulevard Théodore Botrel, 35400 SAINT-MALO. Objet : la détention, la gestion et l'organisation d'un patrimoine familial immobilier et mobilier détenu en jouissance ou de rapport, en usufruit, en nue-propriété ou en pleine propriété. Plus particulièrement : d'assurer la cohésion du patrimoine, de prévenir les inconvénients d'une indivision, d'organiser la transmission familiale, – d'optimiser l'acquisition, la prise à bail, la location, la propriété et l'échange, l'administration et la gestion de tout bien ou droit immobilier et de placements telles que les valeurs mobilières, les titres de participation, les droits sociaux, les parts d'intérêt de toute nature, le tout à titre civil, – l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire, et la constitution de toute sureté nécessaire à la réalisation du présent objet, – la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte, – la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination, – la réalisation de toute opération immobilière et financière, l'emploi de fonds ou de valeur, la prise de participation directe ou indirecte dans une entreprise, – plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux. – A titre exceptionnel, la vente des actifs de la société, sans que ces cessions puissent être assimilées à du commerce. En outre, la société a pour objet l'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tout titres ou valeurs mobilières, compte d'instrument financier, contrat de capitalisation, d'acquisition de parts de société civile de placement immobilier et pour procéder à tous placements financiers en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété. Et

généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civile de la société.. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Toute mutation entre vifs de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la société qu'après la signification ou l'acceptation prévue à l'article 1690 du Code civil. Domaine de l'agrément – Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports en société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises à l'agrément de la société.. Gérant : Monsieur Frédéric DERRIEN, demeurant rue du Bord de Mer, 35120 HIREL La société sera immatriculée au RCS SAINT-MALO. Pour avis.

Consulter cette annonce en ligne